

CONVENTION NATIONALE D'OBJECTIFS  
FIXANT UN PROGRAMME D' ACTIONS  
DE PREVENTION SPECIFIQUE

**AUX ACTIVITES DE BOULANGERIE, PATISSERIE, CONFISERIE,  
CHOCOLATERIE ET GLACES ARTISANALES**

**Référence D 057**

**AVENANT - 1 -**

Suite à l'avis du Comité Technique National des activités des Services, Commerces et Industries de l'Alimentation (CTN D) du 28 mars 2024, la convention nationale d'objectifs des activités de boulangerie, pâtisserie, confiserie, chocolaterie et glaces artisanales intègre un nouveau signataire :

**LA CONFEDERATION NATIONALE DES ARTISANS PATISSIERS  
(CNAP)**

31 rue Marius AUFAN – 93200 LEVALLOIS-PERRET

Fait à Paris le 26 juillet 2024, en 2 exemplaires.

**La Confédération Nationale des  
Artisans Pâtisiers (CNAP)**

*Le président*



Laurent LE DANIEL

**La Caisse Nationale de l'Assurance  
Maladie**

*La Directrice des Risques Professionnels*



Laurent BAILLY  
P/O Anne THIEBEAULD

## **ANNEXE**

### **ENGAGEMENTS de la CNAP**

#### **Politique de prévention de la Confédération / CNO CNAM**

- Diffusion d'un travail mené, il y a deux ans sur l'évaluation des facteurs de pénibilité au sein des entreprises artisanales de pâtisserie. Cette étude menée dans le cadre du paritarisme constitue un référentiel de branche sur la pénibilité. Il propose des mesures de préventions et constitue une documentation disponible pour chaque entreprise avec des présentations didactiques.
- Mise en place d'un outil de collecte des informations des adhérents sur les mesures mis en place et appliquée ; prévoir une montée en charge d'un suivi annuel des données de sinistralité et de tarification/ analyse des sinistres et des MP (TMS, CMR) ayant donné lieu à une IP (Incapacité Permanente) ou ayant entraîné un décès, (nécessité d'obtenir une trame des classifications).
- Rédaction d'une politique de prévention et mise en avant sur le site de la CNP.
- Développement des actions de prévention ciblées / messages d'alerte.
- Diffusion d'un document présentant la CNO et des articles relatifs aux thèmes prioritaires dans les médias de la Confédération (circulaires, newsletters, site internet...), par mailing et à l'occasion des salons professionnels.
- Diffusion aux adhérents des recommandations qui les concernent.